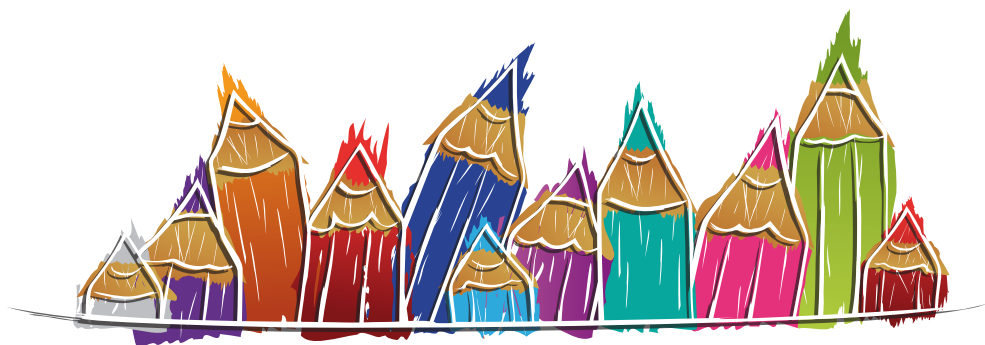


Rentrée scolaire

Inscriptions scolaires

2018



du 8 janvier
au 31 mars





OÙ S'INSCRIRE ?

à l'Hôtel de Ville

Direction de la Famille, service Accueil
Inscriptions Régie Périscolaire
01 47 60 80 50

Dans les mairies de proximité
Fossés-Jean : 01 41 19 48 70
Aragon : 01 41 19 49 80

QUI DOIT S'INSCRIRE À L'ÉCOLE ?

Tous les enfants nés avant **1^{er} janvier 2016**
et non scolarisés à Colombes.

Les enfants les plus jeunes sont accueillis en
fonction des places disponibles et de leur date
de naissance.

DÉROGATIONS

Les dossiers de demande de dérogation
sont à retirer auprès du directeur /directrice de
l'école d'affectation. Ils devront lui être remis,
renseignés, avant le **13 avril 2018**



**Passé
ce délai,
aucune
demande
ne sera
recevable.**



CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE L'INSCRIPTION



Les parents ou tuteurs de l'enfant doivent habiter à Colombes
L'enfant doit être âgé de 2 ans révolus le jour de l'inscription
L'enfant doit être à jour de ses vaccinations (DTP)

Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant

Deux justificatifs de domicile comprenant **OBLIGATOIREMENT** :

1/ attestation de la CAF OU attestation de la sécurité sociale

2/ une des pièces suivantes récentes : avis d'imposition ou de non imposition facture de gaz, d'électricité, d'eau, taxe d'habitation ou foncière

Carnet de santé de l'enfant

Jugement de divorce ou de tutelle, s'il y a lieu



DOCUMENTS À FOURNIR



EN CAS D'HÉBERGEMENT



PIÈCES OBLIGATOIRES :

- livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant
- jugement de divorce ou de tutelle, s'il y a lieu

FAMILLE HÉBERGÉE

- attestation de la CAF OU de la Sécurité sociale*

1 justificatif de domicile récent au choix* :

- facture de téléphone
- relevé d'identité bancaire
- avis d'imposition (ou non imposition)

* (au nom de la famille hébergée à l'adresse de l'hébergeur)

HÉBERGEUR

- carte nationale d'identité ou passeport ou carte de résident
- attestation d'hébergement sur l'honneur signée par l'hébergeur
- attestation de la CAF ou de la Sécurité sociale
- 1 justificatif de domicile récent au choix :**
- facture de gaz ou électricité ou eau
- taxe d'habitation ou foncière
- avis d'imposition (ou non imposition)

Attention !

Toute situation d'hébergement est soumise pour avis à une commission.

Une fiche d'inscription scolaire vous sera délivrée. Munis de celle-ci, vous devez rencontrer le directeur/directrice de l'école mentionnée sur la fiche, dans les meilleurs délais et après avoir pris rendez-vous, pour l'inscription définitive. Pour les écoles maternelles, l'inscription définitive dépend du nombre de places disponibles.



DISPOSITIF D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

À Colombes, 8 dispositifs sont implantés dans les écoles classées en Réseau Réussite Scolaire (RRS) de la ville :



Buffon
Camille Claudel
Charles Péguy
Charles Perrault
Langevin Wallon
Marcellin Berthelot
Victor Hugo



Ces classes à petit effectif ont pour objectif de lutter contre les inégalités en développant le langage oral et de permettre une première approche de la vie en collectivité. Le temps de scolarisation est plus court avec des horaires aménagés en fonction des capacités de chaque enfant.

La liste des élèves est établie lors de commissions conduites par la Ville et l'Éducation nationale ainsi que tous les partenaires associés tels que la PMI. L'inscription définitive se fera à l'issue de cette commission.

